

Initiatives ministérielles

Je reprends, monsieur le Président. Nous avons proposé l'attribution de temps parce que notre système veut que les leaders parlementaires se réunissent pour discuter des sujets que veut étudier le gouvernement et de la manière de procéder. S'il leur est impossible de s'entendre sur la période de temps à consacrer à un débat sur un projet de loi, le gouvernement a quelques options. L'une d'elle, bien sûr, est de laisser le débat se poursuivre, comme certains diraient, *ad nauseam*. Une autre option est l'attribution de temps où le gouvernement fixe un nombre limite d'heures ou de jours pour tenir le débat. Une troisième option, la clôture, est celle dont nous entendons toujours parler. Le gouvernement annonce qu'il mettra fin au débat. Ce jour-là, le débat se poursuit à la Chambre jusqu'à l'heure du matin, puis le vote a lieu.

Les Communes britanniques ont une formule que je trouve assez intéressante: tous les projets de loi font l'objet d'une certaine forme d'attribution de temps, si je peux m'exprimer ainsi. En effet, les représentants des partis se réunissent et prennent des décisions: tel projet de loi est très important, nous en débattons pendant 20 heures, tel autre l'est beaucoup moins, nous lui accordons une heure, et ainsi de suite. De cette façon, l'ordre du jour est beaucoup mieux contrôlé que chez nous. C'est une formule que j'exhorte le gouvernement et les partis d'opposition à discuter, parce que je crois qu'elle est pleine de bon sens.

Lorsque je rentre dans ma circonscription pendant les week-ends, les gens me disent qu'ils comprennent mal que le gouvernement ne puisse pas faire adopter ses mesures législatives alors qu'il a la majorité à la Chambre.

Des voix: Selon les mathématiques modernes, 43 p. 100 ne constituent pas une majorité. Vous êtes maintenant à 15 p. 100.

M. McDermid: Le NPD a un gouvernement majoritaire en Ontario, après avoir obtenu 37 p. 100 des suffrages exprimés. Les néo-démocrates disent qu'ils ont la majorité, le premier ministre l'a lui-même dit. Par conséquent, tout ce que nous entendons du NPD ces jours-ci n'est que sottises.

• (1120)

Comme je le disais lorsque j'ai été interrompu si grossièrement par le leader parlementaire du NPD—il a tendance à faire ce genre de choses ces derniers temps, parce qu'il est assez dépité—, nous avons un calendrier législatif que nous voulons appliquer en permettant suffisamment de débat à la Chambre et en renvoyant les

projets de loi aux comités pour examen article par article. C'est ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui.

Je voudrais que le public qui nous regarde comprenne clairement que nous aurons quatre jours complets de débat en deuxième lecture sur le projet de loi concernant Petro-Canada. Le projet de loi ira ensuite au comité législatif qui convoquera des témoins, examinera la mesure article par article et présentera ses recommandations à la Chambre à l'étape du rapport. Nous tiendrons ensuite un débat de troisième lecture.

L'opposition ne sera pas de cet avis, c'est certain, mais nous estimons que la Chambre des communes aura tout le temps de tenir un débat raisonnable au cours duquel chaque parti d'opposition pourra faire état de sa position. Les partis ont des préoccupations, et c'est normal. Ils ont amplement le temps de les exposer au cours des délibérations. Il y a eu déjà deux jours de débat, et il y aura encore aujourd'hui et demain.

Je vais mettre un terme à mes observations pour céder la parole aux nombreux députés qui veulent prendre part au débat sur le projet de loi et sur la privatisation de Petro-Canada. Je tiens tout de même à dire un mot de l'émission de Peter Gzowski diffusée à la radio de CBC ce matin. Les auditeurs ont eu droit à un débat regroupant trois représentants des différents partis: Marc Lalonde, ancien ministre qui a détenu de nombreux portefeuilles dans le gouvernement libéral, Rosemary Brown, du Nouveau Parti démocratique, membre éminent du parti et ancienne députée et ministre en Colombie-Britannique, et enfin Dalton Camp.

Tous trois ont parlé de Petro-Canada et le débat a été plutôt intéressant. Rosemary Brown a demandé à Marc Lalonde: «Puisque vous étiez là lorsque Petro-Canada a vu le jour, une des raisons d'être de la société d'État était-elle de contrôler le prix du pétrole et du gaz et le prix de l'essence à la pompe?» Marc Lalonde a répondu qu'il n'en était rien, qu'on n'avait jamais envisagé de confier ce rôle ou cette responsabilité à la société. Évidemment, il exprimait l'opinion du gouvernement à l'époque de la création de la société.

Autre fait intéressant, Marc Lalonde a ajouté que la privatisation de Petro-Canada ne lui posait aucune difficulté. Selon lui, cette société n'a plus de rôle particulier à jouer pour protéger l'intérêt public, et d'autres entités, par exemple l'Agence de surveillance du secteur pétrolier et l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada, peuvent servir de témoins dans ce secteur d'activité. Il n'a donc pas d'objection à la privatisation de la société.